

Le S.T.I.C. en Route

Cfdt:

N° 6

Février 2013

Le journal des militants de la branche ROUTE

La réponse syndicale d'aujourd'hui

Sommaire

- Editorial
- AG CRTE CFDT Centre
- Crédit d'impôts pour les salariés adhérents à un syndicat
- Chavigny transports-travaux publics
- Voyage en Roumanie
- Congé de fin d'activité
- Grève Uniroute
- Les grilles



Syndicat des Transports Interdépartemental du Centre

18 - 28 - 36 - 37 - 41 - 45 STIC CFDT

FGTE

18, Rue de l'Oiselet - 37550 Saint Avertin

Tél. 02.47.36.94.92. - Port. 06.85.40.10.29

Fax : 02.47.36.58.51

garou@fgte-cfdt.org (bureau)

stic-cfdt-fgte@orange.fr (portable)

Edito

La fin du monde n'a pas eu lieu en 2012 comme le prédisait le calendrier Maya et les employeurs du transport de marchandises français seraient selon eux sur le fil du rasoir avec plus de 35 milliards de tonnes/kilomètres transportées par trimestre.

Les patrons des entreprises de transports routiers de marchandises :

- Prétendent que depuis trois ans leurs marges se dégradent... J'entends ça depuis plus de 25 ans...
- Déplorent aujourd'hui la concurrence Polonaise, Roumaine, Allemande, Hongroise et Espagnole qui prendrait des parts de marché hexagonales significatives. Les donneurs d'ordres se servent régulièrement de cette main d'œuvre étrangère à bas coût, intérimaires extra hexagonaux pour accumuler encore plus de bénéfices en franchissant la ligne rouge du délit de marchandage.
- Se plaignent du cabotage, de devoir réajuster leurs tarifs pour répercuter la prochaine écotaxe, et leurs jérémiades me laissent pantois.

La situation des entreprises du transport Français est la conséquence d'agissements inconsidérés qui perdurent depuis des années, les patrons cherchent à

contourner les règles sociales, manipulent les salariés, et les dressent les uns contre les autres.

Sachez qu'au début de l'année 2012 le Transport Routier de Marchandises (TRM) Français comptait 320420 salariés, en fin de cette même année 322 670 salariés, soit une progression de + 0,7% ! Pas plus de liquidations judiciaires dans ce secteur depuis de nombreux mois, juste une augmentation d'entreprises qui se sont déclarées en difficulté passant de 900 à 1700 en 2012. La raison en est simple, avoir un trimestre supplémentaire de trésorerie en se déclarant en difficulté financière.

La plupart des employeurs ne respectent pas le Code du Travail, pas plus que leur Convention Collective ! TRM - Voyageurs - Logistique - Ambulanciers - Déménagement - Transport de fonds.

Nous demandons aux patrons des transports d'assumer leurs responsabilités, de négocier loyalement avec les organisations syndicales de salariés.

Le STIC - CFDT n'accepte plus que les salariés soient malmenés de la sorte.

Pour vous défendre encore mieux, faites adhérer autour de vous à la CFDT, un nouveau dispositif financier permet de récupérer 66 % du montant des cotisations que vous soyez imposable ou non. Soyons ensemble plus forts, pour aller plus loin encore.

Claude Garou



9 janvier 2013

Assemblée Générale de constitution CRTE CFDT Centre

Le Comité Régional des Transports et de l'Environnement C.F.D.T. Centre s'est constitué mercredi 9 janvier 2013 à Tours.

Mercredi 9 janvier au foyer du Cheminot rue Blaise Pascal de Tours 6 syndicats de la FGTE CFDT se sont retrouvés pour constituer le CRTE CFDT du Centre. Son siège Régional est fixé au 18 rue de l'oiselet 37550 Saint Avertin.

C'est devant Pascal BAILLY de la FGTE-CFDT, le secrétaire Régional URI CFDT Jean François Cimetière, et le secrétaire de l'Union Départementale CFDT que ce sont réunies pour la première fois les délégués qui ont constitués le CRTE CFDT Centre.

1240 mandats ont été retirés sur 1383 et c'est dans une ambiance de franche camaraderie que s'est déroulée cette première Assemblée Générale CRTE de constitution.

Elus pour les quatre années qui viennent, les 9 Délégués ont choisi en leur sein un Bureau CRTE CFDT Centre de 6 membres (voir encadré).

Ce CRTE CFDT Centre a été constitué de 6 syndicats CFDT-FGTE sur 12 présents en région Centre.

- SYNDICAT CFDT AUTOROUTES ET OUVRAGES
- SYNDICAT CFDT REGION DE TOURS CHEMINOTS
- SYNDICAT CFDT DES TRANSPORTS INTERDEPARTEMENTAL Centre 18, 28, 36, 37, 41, 45, (STIC)
- SYNDICAT NATIONAL DES TRANSPORTS URBAINS CFDT
- SYNDICAT CFDT AGENTS DE CONDUITE F.G.A.A.C. CFDT
- UNION FEDERALE RETRAITES FGTE-CFDT.

Ce CRTE CFDT Centre est une déclinaison régionale et décentralisée de la F.G.T.E. Notre résolution s'inscrit dans le sens de ses orientations votées dans sa résolution au congrès de Toulouse et aussi en partie de celle de l'Union Régionale Interprofessionnelle, compte tenu que nous intervenons sur le même champ géographique.

Notre CRTE CFDT Centre est bien implanté en région Centre au travers de ses syndicats/sections de syndicats nationaux et ses 1700 adhérents en progression constante.

- Secrétaire général CRTE : **GAROU Claude** (STIC-CFDT-FGTE)
- Secrétaire adjointe CRTE : **DUPONT Corinne** (Cheminots CFDT Centre)
- Trésorier CRTE : **LIMET Michel** (URR-TE CFDT)
- Trésorier adjoint CRTE : **DUBOIS Emmanuel** (FGAAC-CFDT)
- Membre du bureau CRTE : **TRICOIRE Frédéric** (SAOR Cofiroute CFDT)
- Membre du bureau CRTE : **CHAUVE Patrick** (SNT-Urbains CFDT)

Délégués :

- **JACQUEMIN Sandra** (STIC) Commission de contrôle financier CRTE.
- **BENNA Sahbi** (STIC) Commission de contrôle financier CRTE.
- **DANTEL Paul**



DUPONT
Corinne



GAROU
Claude



LIMET
Michel



DUBOIS
Emmanuel



TRICOIRE
Frédéric



CHAUVE
Patrick

La recherche de cohésion sociale animera notre volonté de participer à la vie démocratique, en jouant notre rôle de corps intermédiaire tel que le revendique la C.F.D.T. Avec le représentant CFDT au CESER, le CRTE CFDT Centre travaillera dans les divers projets ouverts dans ce domaine, avec une volonté de travailler ensemble et avec les décideurs politiques de la région et les représentants de l'Etat. Dans ce domaine, la région Centre est impactée par plusieurs projets issus du Grenelle de l'Environnement, la nouvelle ligne TGV Paris, Orléans, Clermont, Lyon (POCL) L.G.V. Tours Bordeaux mais aussi dans l'environnement avec le plan Climat Air Energie et l'aménagement des territoires et des services publics. Nous travaillerons en étroite collaboration avec le représentant du C.E.S.E.R. qui nous apportera une aide non négligeable en information et en documentation dans l'ensemble de ces projets qui sont loin d'être clos notamment de la future convention TER Centre et du futur contrat de projet Etat/région.

Notre CRTE a bien conscience que la mondialisation de la production accroît le besoin de transport. Symbole de la mondialisation, le container permet d'acheminer les marchandises des zones de production vers les zones de consommation.

Les flux de marchandises comme les flux de passagers empruntent tous les modes de transport. L'accroissement des déplacements entraîne des conséquences au niveau des émissions de gaz à effets de serre, mais aussi des nuisances (pollutions, bruits). Le transport permet aussi la mise en concurrence de salariés aux conditions différentes, et favorise le dumping social. La mondialisation libérale démontre les limites de son développement financier en provoquant un déséquilibre écologique et social.

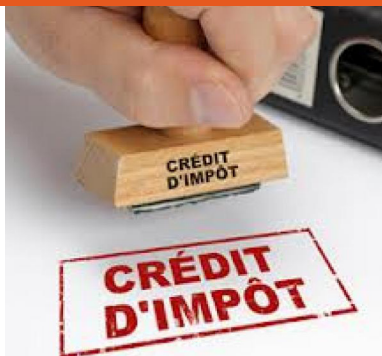
Notre CRTE ne veut pas fermer les yeux sur ces problèmes. Nous sommes favorable à la complémentarité des modes du transport, nous entendons favoriser un transport durable tant pour le trafic de fret que pour le trafic de passagers, mais pas à n'importe quel prix.

D'ores et déjà les salariés perçoivent bien les risques de manipulations du contrat de travail nés de la multiplication des situations sociales et de l'insuffisance de réponses sociales au plan Européen. C'est parce que nous sommes conscients qu'aujourd'hui une grande partie de nos conditions sociales dépendent de ce que décide l'Union Européenne que nous voulons devenir des acteurs sur les décisions en région Centre.

Le CRTE CFDT Centre participera dans ces réunions pour peser dans les décisions futures. Le CRTE CFDT Centre continuera dans cette démarche pour les années à venir pour peser sur les projets économiques et environnementaux.

Il faudra compter sur la vigilance du CRTE CFDT Centre concernant les décisions politiques d'aménagement du territoire en Région Centre avec cette équipe pluraliste FGTE CFDT qui est maintenant constituée. ●

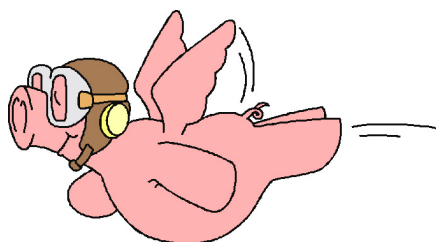
CREDIT D'IMPOTS POUR LES SALARIES ADHERENTS A UN SYNDICAT



■ La CFDT toute entière s'était réjouie du vote par le Sénat d'un amendement à la loi de finances créant un crédit d'impôt pour les salariés adhérents à un syndicat et qui ne sont pas imposables. Elle attendait du Parlement que cette mesure d'équité soit adoptée définitivement.

Malgré le rejet du projet de loi de finances par le Sénat, cette adoption est désormais en bonne voie puisque l'Assemblée nationale a introduit ce crédit d'impôt dans le projet de loi de finances rectificatif en votant un amendement déposé par le gouvernement.

C'est ainsi une très ancienne revendication de la CFDT qui doit se concrétiser dès l'imposition des revenus de 2012. Notre syndicat se félicite de cette incitation à rejoindre une organisation syndicale. Elle entend la mobiliser pour renforcer ses liens avec les salariés grâce des adhérents plus nombreux. Pensez à vous servir du bulletin d'adhésion et pensez d'expliquer à vos collègues que même si ils ne paient pas d'impôts sur le revenu, ils toucheront ce crédit à hauteur de 66% des cotisations versées. ●



Entreprise Chavigny transports-travaux publics

Gestion comptable et politique

C'est le moment des bilans comptables et des comptes de résultats des entreprises pour 2012.

Il m'a semblé logique de faire analyser et de tirer les conclusions pour l'avenir de l'entreprise et de savoir lire à moyens et longs termes la politique industrielle de notre entreprise et au-delà de notre groupe. Pour notre prochaine réunion DP/CE pour les élus C.F.D.T. de la section syndicale Chavigny nous demanderons à la direction le bilan et le compte de résultat détaillés, ainsi que les liasses fiscales et les soldes intermédiaires de gestion comparés*.

Pour Chavigny l'anticipation de la crise a été évidente, ils nous ont diminué depuis plusieurs années notre participation aux

bénéfices qui est je le rappelle le fruit de notre travail positif des salariés au profit de la société « Holding » SG2C société de gestion du groupe Chavigny qui profite de la crise pour investir dans le rachat d'entreprises en difficultés. Jamais notre groupe n'a autant profité de la crise et la cannibalisation continue avec la reprise de structures de matériaux, béton prêt à l'emploi, véhicules neufs et machine à plusieurs millions d'euros comme à Thoré, recyclage nouvellement installé à Saint Amand (41) alors que nous attendons toujours les travaux côté transport pour mettre aux normes les sanitaires. On le voit, tout va bien pour eux dans leur monde... mais pas pour nos salaires, toujours au plus près du SMIC pour tous nos collègues.



* C'est grâce à la lecture de ces éléments comparés que vous aurez une lisibilité réelle de l'entreprise sur le plan comptable dans vos entreprises, n'hésitez pas à l'utiliser en réunion mensuelle.

Pour vous aider dans cette démarche légitime de responsable élu CFDT et prévue par le Code du Travail, il faut faire analyser ces documents par une société d'experts comptables qui vous aideront à comprendre la situation financière de votre entreprise.

Article L.2325-35

Le comité d'entreprise peut se faire assister d'un expert-comptable de son choix :

1°) En vue de l'examen annuel des comptes prévu aux articles L. 2323-8 et L. 2323-9 ;

2°) En vue de l'examen des documents mentionnés à l'article L. 2323-10, dans la limite de deux fois par exercice.

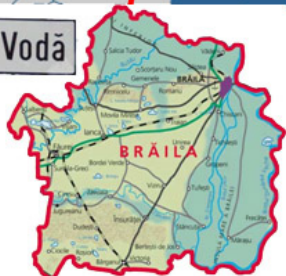
3°) Dans les conditions prévues à l'article L. 2323-20, relatif aux opérations de concentration.

4°) Dans les conditions prévues aux articles L. 2323-78 et suivants, relatifs à l'exercice du droit d'alerte économique.

5°) Lorsque la procédure de consultation pour licenciement économique d'au moins dix salariés dans une même période de trente jours, prévue à l'article L. 1233-30, est mise en œuvre.



Mircea Vodă



Pays : ROUMANIE
Système politique : République
Capitale : Bucarest
Superficie : 237 500 km²
Population : 21,5 millions

Comparaison

Pays : FRANCE
Superficie : 550 000 km²
Population : 64,3 millions

Dans les années 1980, Ceaucescu ordonna l'exportation d'une grande partie de la production industrielle et agricole du pays, afin de rembourser ses dettes. Ce qui n'était jusque-là que des pénuries domestiques courantes dans les régimes des pays de l'Est se transforma pour de nombreux Roumains en un combat quotidien pour la survie.

J'ai eu beaucoup de chance de rencontrer des Français émigrés dans les années 2000 en Roumanie dans le département de Braila commune de Mircea Vodă. Passionnés d'agriculture Ils ont réussi à convaincre de petits propriétaires de s'associer en sorte de (Coopérative) réunir de petites parcelles de terre pour en faire une étendue de 2600 ha.

Ils connaissent bien les habitudes et coutumes de ce pays étonnant où les extrêmes s'entrecroisent. Les plus pauvres (à peine 160€/mois) qui survivent comme au début du siècle dernier abrités dans des maisons en torchis le sol en terre battue.



Parfois dans certains abris un simple trou creusé dans la terre pour conserver les aliments. Un puy commun pour le quartier, une vache par famille avec un lopin de terre (idée de Ceaucescu) Ce qui ne les empêche pas d'avoir les derniers modèles de téléphones reliés à internet en conduisant leur charrette atypiques.

Une seconde classe ouvrière qui arrive elle aussi tant bien que mal à tirer son épingle du jeu en travaillant comme des forcenés pour élever leurs enfants en rêvant pour leur descendance d'un futur meilleur.

La population des riches, de plus en plus riche.... l'homme étant un loup pour un Roumain là-bas aussi.

Il faut bien reconnaître que les Roumains n'ont pas bonne presse dans notre pays. Dans notre profession (la route), on aperçoit parfois un camion (qui circule) immatriculé en Roumanie. Ce pays revient de façon récurrente dans nos débats sur la concurrence des employeurs en Europe. Je m'y suis rendu pour essayer comprendre ce qui anime les habitants de ce pays que je ne connaissais pas.

Un petit peu d'histoire ...

C'est dans les années 1972, que Ceaucescu (Dictateur politique) institua un programme de « systématisation ». Conçu comme une manière de construire une « société socialiste multilatéralement développée », cette ambitieuse politique se traduisit par de nombreux bouleversements dans toute la Roumanie : démolition systématique de nombreux villages, avec déplacement de la population dans des petites structures urbaines, souvent sans même attendre l'achèvement des programmes de construction. La « systématisation » fut la plus visible à Bucarest même, où un bon cinquième de la vieille ville fut rasé pour être reconstruit selon les vues de l'autocrate. De nombreux trésors historiques et bâtiments classés ont ainsi disparu au cours de ces années, par la volonté de Ceaucescu. Personnellement choisi, un Palais du peuple, deuxième bâtiment du monde par sa superficie après le Pentagone, fut

ainsi édifié en lieu et place d'un quartier ancien de Bucarest.

Ceaucescu institua en sa faveur un culte de la personnalité omniprésent, se faisant désigner sous les titres de « Conducator » (chef) et même de « Geniul din Carpati » (Génie des Carpates), ou encore en se faisant fabriquer un sceptre comme s'il était lui-même une personne royale.

Malgré le régime totalitaire, la politique d'indépendance vis-à-vis de l'Union soviétique confortait les intérêts des puissances occidentales. Ceaucescu obtint de nombreux prêts des institutions financières occidentales, prêts censés financer des programmes de développement économique, mais qui ont gravement déséquilibré les finances du pays.



Questions à un conducteur Roumain



Nom : CORDIS
Prénom : Calin
Age : 45 ans



Depuis combien d'années exerces-tu ta profession de Conducteur Routier ?
J'exerce ma profession depuis 1991.

Existe-t-il des qualifications professionnelles des conducteurs Routiers en Roumanie ?
En Roumanie il existe un certificat professionnel qui se termine par un examen au bout de 3 années d'études.

Pourquoi as-tu choisi cette profession, plutôt qu'une autre ?

(Sourire) A vrai dire dans ma famille mon père était mécanicien diéséliste, tout petit j'ai toujours vécu parmi les camions. J'ai donc suivi cette branche route par filiation et j'ai rêvé toute mon enfance de partir au volant d'un camion.

Travailles-tu dans une grande entreprise ?

L'entreprise où je travaille compte 6 véhicules : deux moins de 12 tonnes et 4 ensembles routiers. De nombreuses entreprises en Roumanie sont passées en moins de deux ans de 10 camions à plus de 100 véhicules, ce développement est constant et ne va pas s'arrêter.

Combien gagnes-tu par mois en conduisant ce camion de moins de 12 tonnes ?

En travaillant en Roumanie un routier gagne 2150 LEU (500€/mois) et parfois ceux qui roulent en Europe gagnent jusqu'à 1000 € parfois plus encore. Moi j'ai choisi de rouler à l'International, j'ai une famille à faire vivre et les salaires en Roumanie ne sont pas assez élevés.

Peux-tu détailler ce qui compose ce salaire dont tu me parles ?

Le salaire d'un conducteur Roumain est variable mais il tourne autour de 250 €, à cela il faut intégrer des primes au kilomètre et des frais pour l'alimentation. Plus je roule et plus je gagne ma vie.

Peux-tu me préciser pour combien d'heures travaillées par mois ces travailleurs Roumains arrivent à gagner ces salaires dont tu parles ?
.... (long silence !) Il me sourit !

Existe-il la réglementation sociale Européenne en Roumanie ? Et subissez-vous des contrôles routiers sur le territoire Roumain ?

Oui bien sûr et c'est exactement la même qu'en France. Elle est appliquée dans toute la zone Europe. Et nos camions sont tous équipés de chronotachygraphe comme chez vous en France. Les contrôles routiers par les forces de l'ordre y sont 3 fois plus sévères qu'en zone Europe et les amendes peuvent aller jusqu'à 2200 LEU (500€), soit l'équivalent d'un salaire routier Roumain National.

Nous passons également une qualification professionnelle tous les 5 années. Tous les 3 ans obligation de passer devant un psychiatre pour pouvoir exercer ce métier. Nous passons également une visite médicale obligatoire tous les ans. Pour toutes ces visites, nous devons présenter des attestations valides à tout contrôle routier.

Depuis que tu exerces ta profession, trouves-tu qu'elle se soit améliorée socialement ?

Non ce n'est pas le cas, les rythmes et cadences de ce métier sont très fortes.

Connais-tu les conditions de travail routier à l'étranger ?

Oui bien sûr, les horaires sont bien plus légers pour les routiers Français. En international il faut faire très attention pour un Roumain car lorsqu'il y a un contrôle en dehors de mon pays et que je me trouve dans une file de camions... le contrôle est pratiquement systématique pour moi immatriculé en Roumanie! Et mes collègues Routiers Roumains constatent aussi cet état de fait.

Que penses-tu de l'Europe qui se construit ?

Je trouve que c'est globalement très bénéfique pour nous. Depuis que la Roumanie a rejoint l'Europe le 1er janvier 2007 nous n'avons pratiquement plus de gros problèmes de douane, et moins de perte de temps !

Aimerais-tu aller travailler à l'étranger pour exercer ta profession ?

Non, je préfère malgré tout rester dans mon pays.

SYNDICATS ROUMAINS

Le taux de syndicalisation est relativement élevé en Roumanie, bien que les chiffres soient très incertains. Les structures sont fragmentées. Les cinq confédérations - la CNSLR-Fratia, le BNS, la CSDR, CNS Cartel ALFA et La Roumanie compte probablement entre 2 et 2,5 millions de personnes syndiquées, quoique les statistiques soient imprécises. Les estimations du taux de syndicalisation sont donc variables. La base de données des syndicats ICTWSS donne un résultat plus faible : elle chiffre le taux de syndicalisation en Roumanie à 32,8 % en 2008.

Le pays compte cinq confédérations syndicales principales :

■ CNSLR- Fratia (Confédération nationale des syndicats libres de Roumanie qui déclare plus de 800 000 affiliés, est certainement l'une des plus grandes.

■ CNS Cartel ALFA (Confédération nationale syndicale - Cartel ALFA), créée en 1990, est une autre grande confédération syndicale. BNS (Bloc national syndical), congrès fondateur s'est tenu en 1991.

■ CSDR (Confédération syndicale démocratique de Roumanie),

■ CSN Meridian, créée en 1994.



Les salariés Roumains avec un contrat de travail légal, est aujourd'hui de 4,095 millions selon des données du Ministère du Travail. C'est le plus petit des 50 dernières années. En janvier 2010 il y avait 4,33 millions de travailleurs avec un contrat tandis qu'en janvier 2008 le chiffre était de 4,76 millions. Depuis le coup d'état de 1990 qui a débuté la destruction de la quasi-totalité de la capacité productive roumaine, il y avait 8,1 millions de salariés, c'est à dire le double d'aujourd'hui, ce qui suppose que 4 millions de roumains ont fui le pays pour pouvoir survivre (le nombre d'émigrants est autour de 3 millions) ou sont au chômage (500 000 soit un indice de chômage de 6,58%), ou travaillent sans contrat ou tout simplement ne travaillent pas.

La population active roumaine actuelle est, selon les statistiques, de 9 millions de personnes mais seulement un peu plus de 4 millions ont un contrat de travail.

La comparaison entre la Roumanie Socialiste où le chômage était un concept de science-fiction et l'actuelle montre comment a été détruit la richesse économique productive roumaine durant les 21 dernières années.

▲ Comparons les salaires annuels chargés des conducteurs Routiers en Europe en 2006.

Pays Bas :	43 000€.
Belgique :	40 000 €.
Danemark :	38 000 €.
France :	33 000 €.
Tchèque :	8 000 €.
Polonais :	5 000 €.
Roumains :	2 000 €

Données qui doivent être relativisées par le chiffre d'affaires (CA) réalisé par chaque conducteur. A ce compte-là les routiers Belges sont les plus productifs puis qu'ils assurent 156000 € de CA, juste devant les Néerlandais et les Danois. Les Français n'arrivent qu'à la 9e position avec 104 000 € réalisés par chauffeur, en moyenne. Comparé aux 33 000 € rapportés par un conducteur Roumain, ou les 42 000 € réalisés par un routier Tchèque.

Epilogue

En 2010 un transporteur routier hexagonal peu scrupuleux, s'est offert une société Roumaine. Il a acheminé des conducteurs Roumains par minibus, afin de les faire travailler sur des périodes de 4 à 5 semaines. Ces mêmes conducteurs prenaient en charge des Poids lourds stockés en France mais immatriculés en Roumanie qui, sous prétexte de transport international au sein de l'UE, travaillent directement pour une société Française. Ces conducteurs Roumains ne gagnaient pas plus de 1,44 € net de l'heure, et qu'ils travaillaient jusqu'à 56 heures par semaine. Des primes de 10 cts au kilomètre instaurées ce qui est totalement interdit sur le territoire Français. Il semblerait malheureusement qu'il ne soit pas le seul et ce n'est vraisemblablement pas un cas isolé.

Un bref séjour permet de voir la métamorphose en cours. Transition est le mot résumé à lui seul la Roumanie d'aujourd'hui et s'applique à tous les secteurs de la société, à l'économie comme aux mentalités. Le pays conserve un attachement profond à la religion et aux riches traditions d'un monde rural archaïque, mais ô combien vivant, tout en déployant une formidable énergie pour atteindre un mode de vie occidental fantasmé. Ce peuple aguerri et hospitalier, cette terre de contrastes et de contradictions. Nos valeurs syndicales de fraternité CFDT nous permettent de comprendre ce qui se passe en ce moment entre les pays. Les salariés de la route Roumains et de bien d'autres pays émergents doivent savoir que nous sommes avec eux. Les salaires les plus bas doivent arriver à la hauteur des plus élevés sans primes artificielles, mais exclusivement en salaires.

Claude GAROU



Le congé de fin d'activité (CFA) permet aux conducteurs de cesser de travailler sous certaines conditions dès 55 ans.

N.B. : les arrêts de travail sont pris en compte dans la limite d'un an pour la détermination des 25 années de conduite

L'Etat participe au financement de ce régime qui répond à des exigences de sécurité.



Le CFA est également lié à une contrepartie d'embauche en contrat à durée indéterminée.

Peuvent bénéficier du CFA :

- Les conducteurs qui bénéficient bien des 25 ans de conduite à temps plein dans le transport de marchandises, de déménagement ou 20 ans pour les transports de fonds et valeurs mais qui n'occupent plus à 55 ans un emploi de conduite en raison d'un reclassement à la suite d'une inaptitude physique consécutive à un accident du travail survenu dans l'exercice de leur métier ;
- Les gérants minoritaires et égalitaires apportant la preuve de leur qualité de conducteur salarié ;
- Les conducteurs sous contrat à durée déterminée, sous réserve d'en faire la demande avant le terme de leur contrat.

A L'ATTENTION DES CONDUCTEURS :

Demande de départ en CFA
Vous pouvez demander un dossier de prise en charge en écrivant au :

FONGECFA - Transports,
174 rue de Charonne
75128 Paris Cedex 11

ATTENTION !

- Ne démissionnez pas sans avoir eu l'accord du FONGECFA - Transports.
- Le bénéficiaire d'un CFA n'a pas le droit de retravailler ou de s'inscrire au chômage sous peine de perdre définitivement ses droits et de devoir rembourser les allocations de CFA indûment versées.
- Avant toute demande auprès du FONGECFA - Transports, il vous est vivement recommandé de demander un relevé individuel de carrière à la Sécurité sociale. Ce relevé permettra l'estimation de vos droits à la retraite à partir de votre 60e anniversaire.

http://www.groupe-do.fr/medias/editor/fongecfa_fiche-info.pdf



20 janvier 2013

GRÈVE UNIROUTE

Le 20 janvier 2013, 210 conducteurs sur 240 se sont mis en grève au sein de l'Entreprise UNIROUTE. Cette filiale du Transporteur STVA appartient au Groupe GEODIS filiale de la SNCF.

La Direction d'UNIROUTE avait entamé des négociations dans lesquelles elle s'était permise de mentir à ses salariés en leur proposant une réorganisation du travail à la hausse mais en déposant dans le même temps à la DIRECCTE une demande de chômage partiel. Demande retirée dans la foulée bien sûr. Les revendications des salariés portaient également sur le recours de plus en plus fréquent à la sous-traitance étrangère concernant l'affrètement « SPOT ».

Les conducteurs, se sentant trahis par ces pratiques irrespectueuses, ont décidé de se mettre en grève. Les Organisations Syndicales représentatives de l'Entreprise ont rejoint le mouvement afin d'essayer d'entamer des négociations pour désamorcer le conflit.

L'enjeu de cette Grève était bien entendu l'ouverture de Négociations Annuelles Obligatoires dignes de ce nom qui tiendraient compte du respect de l'individu !

Claude GAROU, secrétaire général STIC FGTE CFDT, s'est rendu à deux reprises sur le site de La Riche (37) où il a pu rencontrer un de nos adhérents de Saint-Doulchard et apporter un soutien logistique, des bulletins d'adhésion ainsi que des tracts et discuter avec les salariés.

Sandra JACQUEMIN, Secrétaire Adjointe STIC FGTE CFDT 18 et 36, est allée à plusieurs reprises à la rencontre des salariés sur le site de Saint-Doulchard (18) et a passé une matinée à Magny en Vexin près de Pontoise où elle a rencontré Bruno DESHAYES, DS CFDT et a pu rassurer ses adhérents, parler aux salariés présents, conseiller les acteurs sur le terrain et expliquer comment par diverses manœuvres plus ou moins légales, la direction essayait de les faire reculer.



Au départ de Sandra, les négociations entre la Direction d'UNIROUTE et les Organisations Syndicales se poursuivaient dans un climat assez tendu.

De nombreuses discussions se sont déroulées entre la Branche route, le Secrétaire du STIC et la Secrétaire Adjointe 18 et 36 et notre DS CFDT et UNIROUTE.

Vendredi 1er février 2013, après 15 jours de grève, les Organisations Syndicales sont parvenues à ce que la Direction d'UNIROUTE rédige un protocole de fin de conflit satisfaisant l'intégralité des demandes initiales des conducteurs grévistes.

La CFDT a donné mandat à son DS pour la signature de ce protocole, soutien entièrement Bruno DESHAYES et le félicite pour le travail qu'il a effectué tout au long de ces négociations.

Le STIC FGTE CFDT tient également à saluer le courage de David, adhérent CFDT sans mandat, qui s'est battu comme un lion afin d'organiser le mouvement et faire régner le calme sur les sites de Saint-Doulchard, Asnières les Bourges (18) et La Riche. ●



Les grilles ... les grilles ... les grilles ... les grilles

Grille logistique

Coefficient	Emploi	À l'embauche	Après 6 mois	Après 2 ans	Après 5 ans	Après 10 ans	Après 15 ans
110 L	Opérateur / Emballeur	9,44	9,50	9,6942	9,8843	10,0743	10,2644
	Manutentionnaire logistique	9,44	9,50	9,6942	9,8843	10,0743	10,2644
115 L	Préparateur de commandes	9,45	9,58	9,7766	9,9683	10,1600	10,3517
	Agent logistique	9,45	9,58	9,7766	9,9683	10,1600	10,3517
120 L	Contrôleur / Flasheur	9,47	9,63	9,8178	10,0103	10,2028	10,3953
	Agent de maintenance d'entrepôt logistique	9,47	9,63	9,8178	10,0103	10,2028	10,3953
125 L	Cariste en prestation logistique ⁽¹⁾	9,49	9,69	9,8796	10,0733	10,2671	10,4608
138 L	Opérateur de ligne	9,51	9,74	9,9311	10,1296	10,3244	10,5192

1. Pour les caristes 1^{er} degré (coefficient 115) et 2^e degré (coefficient 120), se reporter aux barèmes de rémunérations conventionnelles des ouvriers du transport routier de marchandises et des activités auxiliaires du transport.



Grille transport routier marchandises

PERSONNELS OUVRIERS ROULANTS ET SÉDENTAIRES

Taux horaires (en euros)

à compter du 1^{er} janvier 2013

(Accord portant revalorisation des rémunérations conventionnelles du 19 décembre 2012)

Groupe	Coefficient	À l'embauche	Après 2 ans d'ancienneté	Après 5 ans d'ancienneté	Après 10 ans d'ancienneté	Après 15 ans d'ancienneté
2 3 4	110 M - 115 M - 118 M - 120 M	9,43	9,6186	9,8072	9,9958	10,1844
5	128 M	9,51	9,7002	9,8904	10,0806	10,2708
6	138 M	9,53	9,7206	9,9112	10,1018	10,2924
7	150 M	9,79	9,9858	10,1816	10,3774	10,5732

Nota. • En application de la CCNA1, le tableau ci-dessus est majoré le cas échéant de 3 % : qualification de mécanicien ou encaisseur (art. 13, b et c).
• Il est rappelé que depuis l'avenant n° 75 du 15.5.1992, il n'y a plus de coefficient 100.
• Indemnités pour dimanches et jours fériés travaillés (art. 7-ter à 7-quater) : - durée du travail inférieure à 3 heures : 9,80 €
- durée du travail égale ou supérieure à 3 heures : 22,79 €

Grille voyageurs

Groupe	Coefficient	Taux horaire	Salaires mensuels garantis pour 151,67 heures par mois				
			à l'embauche	après 2 ans d'ancienneté	après 5 ans d'ancienneté	après 10 ans d'ancienneté	après 15 ans d'ancienneté
				2 %	4 %	6 %	8 %
2	110 V	9,3389	1 416,43	1 444,76	1 473,09	1 501,42	1 529,75
3	115 V	9,3389	1 416,43	1 444,76	1 473,09	1 501,42	1 529,75
4	120 V	9,3389	1 416,43	1 444,76	1 473,09	1 501,42	1 529,75
5	123 V	9,3389	1 416,43	1 444,76	1 473,09	1 501,42	1 529,75
6	128 V	9,3389	1 416,43	1 444,76	1 473,09	1 501,42	1 529,75
7	131 V	9,5437	1 447,49	1 476,44	1 505,39	1 534,34	1 563,29
7	136 V	9,6256	1 459,91	1 489,11	1 518,31	1 547,51	1 576,71
7-bis	137 V	9,6563	1 464,57	1 493,86	1 523,15	1 552,45	1 581,74
8	138 V	9,8304	1 490,98	1 520,80	1 550,62	1 580,44	1 610,25
9	140 V	9,9021	1 501,85	1 531,89	1 561,93	1 591,96	1 622,00
9-bis	145 V	10,1069	1 532,91	1 563,57	1 594,23	1 624,89	1 655,55
10	150 V	10,3526	1 570,18	1 601,58	1 632,99	1 664,39	1 695,79

Frais de déplacement des marchandises

ENTREPRISES DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES, DES ACTIVITÉS AUXILIAIRES DU TRANSPORT, DU TRANSPORT DE DÉMÉNAGEMENT, DU TRANSPORT DE FONDS ET VALEURS ET DES ACTIVITÉS DE PRESTATIONS LOGISTIQUES Chiffres en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2013 (avenant n° 60 du 19-12-2012)		
Nature des indemnités	Taux en euros	Référence aux articles du Protocole
Indemnité de repas	13,06	Article 3 - alinéa 1
Indemnité de repas unique	8,04	Article 4
Indemnité de repas unique « nuit »	7,82	Article 12
Indemnité spéciale	3,54	Article 7
Indemnité de casse-croûte	7,08	Article 5
Indemnité de grand déplacement		
- 1 repas + 1 découcher	41,76	Article 6
- 2 repas + 1 découcher	54,83	

Frais de déplacement des voyageurs

ENTREPRISES DU TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS ET DU TRANSPORT SANITAIRE Chiffres en vigueur à compter du 1 ^{er} mai 2012 (avenant n° 59 du 4-05-2012)		
Nature des indemnités	Taux en euros	Référence aux articles du Protocole
Indemnité de repas	12,55	Art. 8-1 al. 2 et 3 - Art. 9-10 al. 1 et art. 11
Indemnité de repas unique	7,75	Art. 8-1 al. 1
Indemnité spéciale	3,47	Art. 8-2 al. 2 et art. 11 bis
Indemnité de casse-croûte	6,68	Art. 12
Indemnité spéciale de petit-déjeuner	3,47	Art. 10 al. 2
Indemnité de chambre et indemnité spéciale de petit-déjeuner	25,60	Art. 10 al. 1
Indemnité de repos journalier (chambre et casse-croûte)	28,81	Art. 11

STIC

Conseils Syndicaux

Les conseils syndicaux STIC auront lieu désormais dans les antennes départementales pour plus de proximité.

Les Délégués syndicaux viendront obligatoirement à cette date (sauf maladie ou A.T. Dans ce cas précis, Ils auront la possibilité d'envoyer un autre membre de la section syndicale d'entreprise. Ils auront également la possibilité de se faire accompagner de membres de leur section syndicale. Les convocations seront envoyées par les secrétaires adjoints des antennes respectives.

Eure et Loir
Le 9 avril de 14h à 17h00

Loir et Cher
Le 19 avril de 9h00 à 12h30

Indre et Loire
Le 15 avril de 9h30 à 12h30

Cher & Indre
Le 26 avril de 9h30 à 12h30
soit à Châteauroux
ou Bourges

Loiret
Le 11 avril de 10h00 à 12h30
à Orléans

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS